



Jachère tournante

Mélanges de semences donnant droit à des contributions

Jachère tournante, version de base	Jachère tournante, version complète
Semis de printemps ou d'automne	
Convient à la plupart des sols du Plateau. Version plutôt développée pour les sites riches en nutriments, où la pression des adventices est plutôt élevée. Le mélange contient 24 espèces différentes.	Convient très bien aux sites maigres où peu d'adventices sont attendues. Contient 11 espèces de plus que la version de base, qui offrent un espace de vie à des espèces animales très différentes.

1 Remarque : les versions complètes ne développent leur plein potentiel que sur des surfaces où la pression des mauvaises herbes est faible, sinon choisir plutôt la version de base ou faire un test sur une petite surface.

→ Exigences selon l'OPD en vert

Situation

Uniquement en région de plaine (ZP, ZC).

Surface imputable

Aucune restriction.

Exigences en matière de sol et d'emplacement

Le plus favorable	À éviter
<ul style="list-style-type: none"> Sols légers et peu profonds; emplacements ensoleillés. 	<ul style="list-style-type: none"> Sols lourds ou compactés; sols qui sèchent mal et qui sont saturés en eau; sols marécageux; emplacements ombragés.

Culture précédente

- Pause culturale de 2 ans après une jachère tournante sur le même site.
- Surfaces qui, avant d'être ensemencées, étaient utilisées comme terres assolées (y c. prairies temporaires) ou pour des cultures pérennes.
- D'autres SPB en tant que précédent ne conviennent pas (envahissement de mauves, tanaïses, etc.).

Préparation du lit de semence

Objectif : lit de semence moyennement fin, exempt de végétation, comme pour un semis de céréales.

- Dans la mesure du possible (selon la rotation culturale), 1^{er} travail du sol de base 6-8 semaines avant le semis.
- Travail superficiel répété à la herse à dents ou à la herse étrille pour éliminer les plantes indésirables (faux-semis).

Période de semis

Semis de printemps

- Recommandé à partir de mi-avril (jusqu'au 30 avril au plus tard) sur le Plateau, sur sol bien ressuyé.

Semis d'automne

- Le semis d'automne n'est recommandé qu'en cas de forte pression des adventices à germination précoce (millets, amarantes) ou dans les régions où la sécheresse printanière est très marquée.
- À partir du 1^{er} septembre jusqu'à mi-octobre. Les semis plus tardifs entraînent des pertes plus importantes de plantes encore jeunes. Les semis plus précoces entraînent une augmentation de la proportion de graminées.
- L'année civile suivante est considérée comme la première année de contribution.

Technique de semis

- Semis superficiel (germination à la lumière).
- Le semis à la main de petites surfaces est possible. Mélanger une seconde fois la semence (qui est déjà mélangée) avec un adjuvant de semis (par ex. du sable).
- Semer de grandes surfaces avec un semoir à réglages précis. Si l'on procède à un semis en ligne, ne le faire que superficiellement.
- Passage de rouleau indispensable après le semis (un rouleau rugueux est préférable à un rouleau lisse).



Soins

- De nombreuses plantes de mélange ont un temps de levée d'au moins 3 à 5 semaines. Si le sarrasin lève bien après 2-3 semaines, le semis est réussi.
- Observations régulières dès le semis. Eliminer systématiquement les plantes à problèmes telles que le rumex et empêcher impérativement la formation de graines.
- 3-4 semaines après le semis: nouveau contrôle des adventices racinaires (rumex et chardons).
- Si le sarrasin lève mal, cela peut indiquer de mauvaises conditions de semis, des problèmes de corneilles ou de limaces. En cas de dépassement du seuil d'intervention pour les limaces des cultures voisines: utilisation autorisée de granulés anti-limaces en bordure de la culture voisine.
- À partir de la 2^e année, contrôle au printemps avant le début de la forte croissance, de la présence de rumex ou d'autres plantes problématiques. Chardon: lutter contre ou au moins éviter la formation de graines.

Coupe d'entretien

- Dès la 2^e année d'implantation, sur le salissement augmente, une coupe peut être effectuée pendant la période hivernale (du 1^{er} octobre au 15 mars). Un travail superficiel du sol doit suivre la coupe (cultivateur ou herse à dents).
- Le produit de la coupe ne doit pas être évacué.
- Le broyage est autorisé.

Fumure

- Interdite.

Traitements phytosanitaires

En principe, pas de produits phytosanitaires dans les jachères. Sont possibles en PER:

- Traitements plante par plante et de foyers de plantes à problèmes.
- La substance active doit être autorisée pour l'application sur les SPB sur les terres ouvertes (Fiche technique sur l'utilisation des herbicides dans les SPB, OFAG/Agridea).

Charge de travail

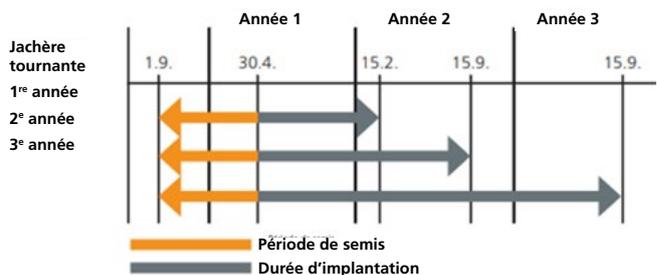
Valeurs indicatives approximatives: la 1^{re} année, env. 10-20 h par ha et par an (passages de contrôle et désherbages). À partir de la 2^e année, env. 30-50 h par ha (contrôle et arrachage des rumex, traitement plante par plante des chardons, contrôles et désherbages). Le travail effectif dépend fortement de la pression des adventices.

Remise en culture

- Beaucoup de biomasse (fréquent): broyer avant le travail du sol pour favoriser la décomposition.
- Peu de biomasse: enfouissement direct dans le sol et préparation du lit de semence pour la culture suivante.
- L'utilisation de glyphosate (uniquement PER) n'est recommandée qu'en cas de forte pression des adventices (ex. chiendent). Procédure: éventuellement broyage au printemps, laisser les plantes pousser suffisamment, glyphosate (laisser agir au moins 3 semaines), préparation du lit de semence pour la culture suivante ou maïs en semis direct.
- Cultures suivantes recommandées: maïs, céréales, prairies artificielles. Cultures non recommandées: betteraves sucrières (adventices), pommes de terre (limaces, adventices), légumes de plein champ.

Durée d'engagement

- 1-3 ans.
- Jachère tournante annuelle: au moins jusqu'au 15 février de l'année suivant l'année des contributions.
- Jachère tournante bis- ou trisannuelle: au moins jusqu'au 15 septembre de la dernière année de contributions.



Critères d'exclusion

Liserons	Taux de couverture de plus de 33 % de la superficie totale
Chiendent	Taux de couverture de plus de 33 % de la superficie totale
Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Aucune tolérance (obligation d'annonce et de lutte)
Part totale de graminées	(Y c. repousses de céréales): taux de couverture de plus de 66 % de la superficie totale au cours de la 1 ^{re} jusqu'à la 4 ^e année.
Rumex	Plus de 20 plantes par are
Chardon des champs	Plus d'un foyer de chardons par are (= 5 pousses par 10m ²)

→ Aperçu des exigences selon l'OPD et autres conseils: www.agrinatur.ch < Jachère tournante